

L'Anse-Saint-Jean, le 9 août 2023.

Je, soussigné, par les présentes, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles et/ou au surplus accumulés pour lesquels les dépenses ci-après décrites sont projetées par le conseil de cette municipalité sauf aux résolutions qui exigent certaines informations supplémentaires pour la provenance des fonds.

Annick Boudreault, Directrice générale / Greffière-trésorière

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean tenue le 9 août 2023 à 19 h 00, sous la présidence de Monsieur Richard Perron, maire.

Sont présents : Monsieur Richard Perron
 Monsieur Carl Brassard
 Monsieur Yvan Côté
 Monsieur Daniel Boudreault
 Monsieur Claude Bouchard

Sont absents Monsieur Michel Boudreault
 Monsieur Daniel Corbeil

226-2023

OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'ouverture de la séance est proposée par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Carl Brassard.

227-2023

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Daniel Boudreault, appuyé par Monsieur Claude Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**
 - 3.1 Assemblée publique de consultation pour la présentation des règlements 23-411 et 23-412.
 - 3.2 Adoption du 2ième projet de règlement numéro 23-411 modifiant le règlement de zonage numéro 19-353 relativement à la création de la zone AF101 à même la zone AF82 située en bordure de la route nationale 170, du côté est du périmètre urbain principal.
 - 7.3 Adoption du 2ième projet de règlement numéro 23-412 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 19-359 relativement à l'application du PIIA dans la zone AF101.
- 14. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 15. FERMETURE DE LA SÉANCE**

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION POUR LES RÈGLEMENTS
23-411 ET 23-412

Madame Valérie Gagné, inspectrice municipale, fait la présentation des règlements 23-411 et 23-412 à la population.

228-2023

ADOPTION DU 2IÈME PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 23-411 MODIFIANT
LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 19-353 RELATIVEMENT À LA
CRÉATION DE LA ZONE AF101 À MÊME LA ZONE AF82 SITUÉE EN BORDURE
DE LA ROUTE NATIONALE 170, DU CÔTÉ EST DU PÉRIMÈTRE URBAIN
PRINCIPAL.

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné à la séance du conseil municipal tenue le 5 juin 2023, conformément à la loi, par monsieur Carl Brassard;

CONSIDÉRANT QU'UNE présentation du premier projet de règlement numéro 23-411 a été donnée à la séance du conseil municipal tenue le 5 juin 2023, conformément à la loi, par monsieur Carl Brassard;

CONSIDÉRANT QU'UNE assemblée publique de consultation a été tenue le 9 août 2023;

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Carl Brassard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le 2ième projet de règlement numéro 23-411 modifiant le règlement de zonage numéro 19-353 relativement à la création de la zone AF101 à même la zone AF82 située en bordure de la route nationale 170, du côté est du périmètre urbain principal.

229-2023

ADOPTION DU 2IÈME PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 23-412 MODIFIANT
LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION
ARCHITECTURALE NUMÉRO 19-359 RELATIVEMENT À L'APPLICATION DU
P.I.I.A. DANS LA ZONE AF101.

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné à la séance du conseil municipal tenue le 5 juin 2023, conformément à la loi, par Monsieur Daniel Corbeil;

CONSIDÉRANT QU'UNE présentation du premier projet de règlement numéro 23-412 a été donnée à la séance du conseil municipal tenue le 5 juin 2023, conformément à la loi, par Monsieur Daniel Corbeil;

CONSIDÉRANT QU'UNE assemblée publique de consultation a été tenue le 9 août 2023;

Il est proposé par Monsieur Daniel Boudreault, appuyé par Monsieur Claude Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le 2ième projet de règlement numéro 23-412 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 19-359 relativement à l'application du PIIA dans la zone AF101.

PÉRIODE DE QUESTIONS

230-2023

FERMETURE DE LA SÉANCE

Monsieur Yvan Côté propose la fermeture de la séance à 19 h 16

Madame Annick Boudreault,
Directrice générale / Greffière-trésorière

Monsieur Richard Perron, maire

« Je, [maire], atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».